

Département du LOT

Commune de BIARS-SUR-CERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 19 Présents : 10 Votants : 16  
Date de convocation : 19 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le VINGT-NEUF novembre à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Biars-sur-Cère, sous la présidence de Madame Angèle PREVILLE, Maire.

**Etaient présents** : Angèle PREVILLE, Marc PERREAULT, Christiane LESCURE, Youness EL HANI, Annie CONSTANT, Roland BRUNEL, Fabien SZTURMA, Alexandra CEZARD, Nicolas THIBAUT, Pierre DELPEYROUX.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Emilie THIBAUT (pouvoir à Nicolas THIBAUT), Jean-Pierre COSTABILE (pouvoir à Angèle PREVILLE), Elie AUTEMAYOUX (pouvoir à Marc PERREAULT), Christian BALLETT (pouvoir à Roland BRUNEL), Amélie GIRAND (pouvoir à Fabien SZTURMA), Christophe ESPALIEU (pouvoir à Pierre DELPEYROUX).

**Absentes excusées** : Marina DAVAL, Nathalie ANATOMARCHI, Valérie CAMINADE.

Youness EL HANI a été élu secrétaire de séance.

**Budget communal - location de la salle polyvalente : tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de **MAINTENIR** les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (CUISINE ET SONO INCLUSES)	SEMAINE	WEEK-END
RESIDENT DE LA COMMUNE	200 €	450 €
COMITE D'ENTREPRISE	300 €	600 €
ASSOCIATION COMMUNALE *	150 €	350 €
REUNION (DU LUNDI AU JEUDI) **	100 €	/
HORS COMMUNE (ASSOCIATION ET RESIDENT)	300 €	500 €

- \* ASSOCIATION COMMUNALE : à partir d'une réservation payée : une seule réservation offerte dans l'année civile
- \*\* REUNION : prix fixé du lundi au jeudi sans restauration ni débit de boissons
- Caution : 1 000 €

Fait et délibéré les jours, mois  
et an que dessus  
La Maire,  
Angèle PREVILLE



certifié exécutoire compte-tenu :  
de sa transmission en Sous-Préfecture le 05.12.2024  
de sa publication le 05.12.2024  
La Maire,  
Angèle PREVILLE

